



## MODALITÉS DE DÉCLARATION D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE



[cheminots@cgsp.be](mailto:cheminots@cgsp.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)

 Parole de cheminots

## Modalités de déclaration d'intention de faire grève



### Nos revendications n'ont pas changé :

- **STOP** à la hausse de productivité sur le dos des cheminots.
- **ARRET** des réorganisations sans valeur ajoutée sur le plan opérationnel.
- **NON** à la contractualisation des emplois et réalisation des recrutements statutaires indispensables à l'amélioration du service des trains et à l'avenir des chemins de fer.

A cette occasion, les modalités relatives au « service garanti » seront appliquées, conformément à la circulaire 5H-HR de 2020.

Ces dispositions n'impliquent pas une remise en cause du droit de grève, et n'imposent pas la réquisition d'un minimum d'agents !

Tous les agents peuvent se mettre en grève mais certaines catégories d'agents liés à la circulation des trains devront compléter une déclaration d'intention, **au plus tard pour le samedi 2 décembre 22h** (voir liste en annexe de la circulaire 5 H-HR 2020 à consulter sur le site intranet de HR-Rail -> réglementation -> circulaires).

### Attention

- Les agents qui ne sont pas repris sur cette liste, ne doivent pas annoncer préalablement leur décision de participer à la grève.
- Cette déclaration d'intention ne s'applique que pour les jours pour lesquels une prestation est planifiée.

### Pour les agents SNCB :

Via une application disponible via pc, smartphone, tablette, Itris et Kiosk ou en contactant HR@YourService dans les délais indiqués.

### Pour les agents Infrabel :

- HCT, I-CBE et I-O (qui ne font pas partie des cabines de signalisation): via une tuile prévue dans le portail Fiori.
- le personnel I-O des cabines de signalisation, TC et des permanences: ils recevront un mail leur indiquant de remplir leur déclaration d'intention.

Les non-grévistes seront utilisés en fonction des besoins.